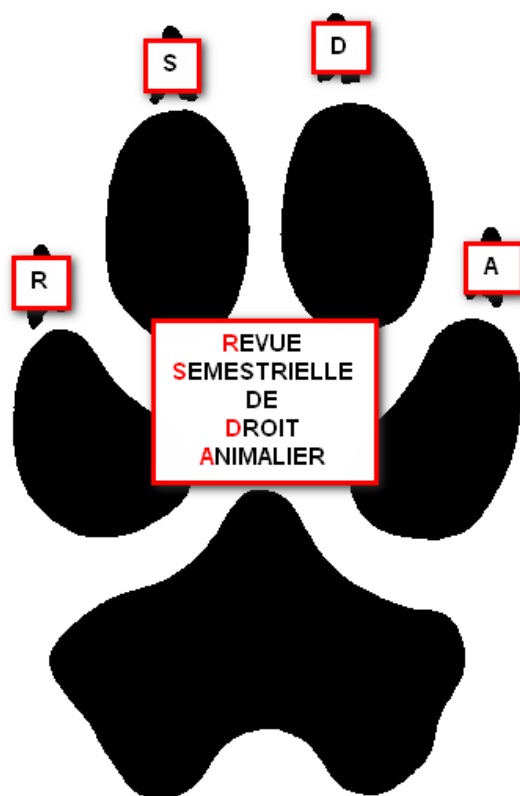


UNIVERSITÉ DE LIMOGES
OBSERVATOIRE DES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1
INSTITUT DE DROIT EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME



Sous la direction de :

JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD

Sous la rédaction en chef de :

FLORENCE BURGAT

CLAIRE VIAL

JACQUES LEROY

1/2014

La régulation du loup... pour son bien et celui du pastoralisme

Marc VINCENT
Zootechnicien pastoraliste
Inra Ecodéveloppement/UR 0767
Avignon

« Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? »

Jean de La Fontaine, *Le loup et l'agneau*

Et si, par un audacieux changement de paradigme, nous renversions la position des protagonistes de cette célèbre fable ? Et si cette plainte venait de l'agneau ? Si *le loup et l'agneau* n'était plus une fatalité ? Plus une fable ?

En 1992, l'espèce *Canis lupus*, éradiquée jadis de France par la volonté de l'Etat, revient naturellement (depuis l'Italie) reconquérir ses anciens territoires par le jeu d'une autre politique publique, cette fois européenne, de protection intégrale des loups, actée par la Convention de Berne¹ et la Directive « Habitats »².

Quelques années plus tard, les Américains, soucieux de gérer la grande faune herbivore devenue pléthorique, réintroduisent des loups dans le parc national de Yellowstone selon les préceptes d'Aldo Leopold³, chasseur de loups repentini devenu un des inspirateurs majeurs de la protection de l'environnement aux Etats-Unis. Là-bas, les loups sont considérés espèce « clé de voute » des écosystèmes.

Pour pallier les prédateurs sur le bétail qui ne manquent pas de se produire à l'Ouest comme à l'Est, les deux pays mettent en place une politique de

¹ JO 198, 1990. Décret n° 90-756 du 22 août 1990 portant publication de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979.

² JO des Communautés européennes, n° L 206 du 22 juillet 1992, Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive "Habitats", p. 7-50.

³ A. Leopold, « *Almanach d'un comté des sables* », Paris, Flammarion 1949 - réédition 2000 et plus particulièrement le chapitre « *Penser comme une montagne* », p. 168-173.

protection des troupeaux basée sur un renforcement de la présence humaine, sur l'utilisation de chiens de protection et sur l'enfermement des bêtes en parc de regroupement la nuit venue. Autant aux Etats-Unis qu'en France, ces mesures de protection, si elles peuvent faire leurs preuves un temps, sont rapidement déjouées par des loups qui s'habituent à cette défense passive assimilable à des épouvantails à moineaux⁴.

I. Etats-Unis/France : des politiques différentes

En 2010, alors que les deux pays considèrent que leurs nouvelles populations de loups sont dans un état de conservation favorable, nous constatons⁵ que les loups américains prélèvent en moyenne 3 têtes de bétail par loup et par an, alors qu'en France, le bilan est beaucoup plus défavorable : environ 20 têtes de bétail par loup et par an. En nous interrogeant sur cette différence hautement significative, nous constatons que les politiques respectives d'accompagnement de ces loups sont très différentes.

Aux Etats-Unis : un suivi télémétrique basé sur l'équipement de nombreux individus⁶ avec des systèmes GPS permet de repérer sur le terrain les loups isolés ou en meute, et, partant, de déclencher des interventions immédiates sur ceux s'approchant trop près des activités d'élevage. Il s'agit d'effaroucher les loups trop hardis à l'aide de tirs de munitions non létales telle grenaille ou balles en caoutchouc. Ces stimuli douloureux sont sensés leur inculquer la crainte de l'homme et de ses activités d'élevage et les encourager à cibler la faune sauvage. Pour autant, des loups récalcitrants sont abattus. Cela représente en 2005, 103 loups, soit 9 % de la population du nord des Montagnes Rocheuses. La faible prédation d'animaux d'élevage cette année là, soit 97 bovins, 244 ovins, 11 chiens et 2 équins pour un millier de loups répartis en plus de 130 meutes, laisse penser qu'il y a vraisemblablement un effet des moyens engagés. Ici, on applique les conseils de L. David Mech, éthologue et spécialiste du comportement des loups aux Etats-Unis. Il encourage leur gestion comme seul véritable moyen de protection des troupeaux : « Jusqu'à ce qu'une méthode de contrôle des populations de loups, qui ne soit pas mortelle, soit découverte, il apparaît qu'un contrôle

⁴ Cerpam, « *Protection des troupeaux contre la prédation* », éd. Cardère, 2012, p. 310.

⁵ M. Vincent et M. Meuret, « *De la protection des troupeaux à la gestion des loups* », In : Le loup en France, Académie d'Agriculture de France, séance du 11 mai 2010. <http://www.academie-agriculture.fr/seances/le-loup-en-france-0>

⁶ Rocky Mountain Wolf Recovery 2005 Interagency Annual Report. CA Sime and EE Bangs (eds) USFWS, Ecological Services, Montana, p. 130.

létal demeurera le moyen ultime pour contenir les dégâts occasionnés par les loups sur le bétail »⁷.

En France : l'Etat, engagé par sa signature sans réserve de lois de protection intégrale, prône un laisser-faire total de la population de loups qui est ainsi livrée à elle-même. Ces loups se déploient dans les années 90-2000 essentiellement dans les deux régions montagneuses de PACA et Rhône-Alpes. Ces territoires peu peuplés sont soumis à une forte déprise agricole qui a pour conséquence de les rendre giboyeux. Ce dernier phénomène est renforcé à la fois par les plans de chasse et par des réintroductions de gibier. Ils sont donc potentiellement favorables à l'accueil satisfaisant de quelques loups. Mais ces territoires sont également riches d'une activité pastorale ancienne et dynamique. En l'absence de prédateurs, le pastoralisme, surtout ovin, s'était développé à bon compte sur des zones marginales, offrant aux consommateurs des productions de qualité en rendant par ailleurs des services écologiques entérinés par des politiques publiques⁸⁻⁹ issues de la loi pastorale de 1972 : par exemple, entretien de milieux ouverts et ouverture de zones embroussaillées, ces deux pratiques favorisant une biodiversité plus riche et permettant une meilleure maîtrise des incendies de forêt ; entretien des pistes de ski limitant les risques d'avalanches — actions financées dans le cadre de mesures agri-environnementales signées notamment avec des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Dans ce contexte, hormis un relevé des traces et laissés de loups, tâche confiée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), organisme qui a su relever le challenge imposé par un manque cruel de moyens humains (et financiers), peu d'actions sont mises en œuvre pour décourager des loups de moins en moins farouches, et au comportement opportuniste, de nuire au pastoralisme.

Un cheminement tortueux, entériné par un *Plan d'action national loup 2013-2017* ministériel¹⁰ renforcé par des arrêtés évolutifs¹¹, permet pourtant de tuer officiellement des loups à la suite d'attaques récurrentes dans un secteur : arrêté préfectoral permettant d'engager des tirs d'effarouchement confiés à

⁷ D. L. Mech, « *Le défi et l'opportunité du retour de populations de loup "Canis lupus"* », Faune de Prov. (CEEP), 1996, 17, p. 33-43 (Traduit par Patrick Bayle : Mech, DL, 1995. The challenge and opportunity of recovering wolf populations, Conservation biology, 9: 270-278).

⁸ P. Alphandéry et J.-P. Billaud (coord), « Cultiver la nature », *Etudes rurales*, 141-142, 1996.

⁹ « Les mesures agri-environnementales », *Economie rurale*, 249, 1999.

¹⁰ http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/130830_PLAN_LOUP_2013-2.pdf

¹¹ Voir dans *Revue Semestrielle de Droit Animalier - RSDA* 1/2013, Les dérogations aux interdictions de destruction du loup : « Loup y es-tu » ?... p. 134-138.

des bergers ; tirs de défense confiés à des louvetiers, ou autres personnes assermentées, montant la garde dans la nuit et le froid avec l'espoir de voir passer un hypothétique loup, si ça se trouve innocent des massacres ; enfin, arrêt des tirs lorsqu'un loup a été tué, alors que la prédation ne s'arrête pas forcément. Au bilan de ce parcours draconien, peu de loups morts (fig. 1), des tireurs démotivés, et surtout, des éleveurs sur les nerfs... (fig. 2). Car ces tirs n'ont d'utilité que dans l'apaisement des tensions. Ils ne jouent pas le rôle attendu, soit se défaire des loups devenus malfaisants et tenter d'apprendre aux autres à se méfier de l'homme et de ses activités d'élevage.

II. La gestion du loup, une nécessité

Cette idée d'apprentissage n'est pas nouvelle. *Ecodéveloppement*, unité de recherche de l'Inra d'Avignon dépendant du département *Sciences pour l'action et le développement* (SAD), l'a soutenue de longue date. Les chercheurs, spécialistes des systèmes agricoles et des politiques publiques, et plus particulièrement de l'élevage pastoral et de l'agri-environnement, s'étaient retrouvés de façon inopinée face à la question de la prédation par les loups, tout comme les éleveurs et bergers avec lesquels ils travaillaient. Dès le milieu des années 90, et en s'appuyant sur des expériences analogues issues d'autres pays, ils avaient conclu que les solutions étaient à rechercher du côté de la gestion de la population de loups, qu'il conviendrait de tenir dans la crainte des activités humaines, plutôt que dans l'accumulation relativement inefficace des moyens de protection passive des troupeaux. Christian Deverre, sociologue, publia ainsi une mise en garde¹² dont la conclusion était : « Des loups, armés d'exemplaires de la Convention de Berne et dont le régime alimentaire estival est constitué en majorité de brebis ou de veaux, sont-ils vraiment plus sauvages que des herbivores choisissant leur menu entre les dizaines d'espèces d'herbes et d'arbustes que leur offrent les parcours montagnards, que leurs préférences changeantes façonnent année après année ? ». Car pour C. Deverre, le concept de nature, s'il passe par la protection des milieux et de leur biodiversité, ne peut pas exclure l'homme et ses activités. Ainsi, ajoute-il : « Les parcs nationaux, réserves et autres conservatoires naturels [...] sont loin d'être des sanctuaires où une nature sans hommes reprendrait seule ses droits ». Il insistait ainsi sur le rôle central confié à l'élevage pastoral dans l'entretien d'espaces immenses délaissés par l'agriculture productiviste, espaces protégés, comme espaces « ordinaires », pour y développer la biodiversité ou les protéger contre les incendies. Or, un seul animal, bien qu'emblématique, le loup, ne doit pas bouleverser pas sa

¹² C. Deverre, « Le loup (le retour) et l'agneau (le départ ?) », *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, n° 36, 1999, p. 67-68.

présence incontrôlée des pratiques ancestrales qui se sont adaptées pour être encore bien vivantes. C'est pourtant vers cela qu'on se dirige car toujours selon Deverre, les mesures de protection des troupeaux proposées par l'Etat conduisent à une impasse : « Gardiennage plus actif, présence d'aides-bergers et de chiens de protection, confinement des troupeaux domestiques la nuit sont ainsi proposés pour limiter les prélèvements des loups. Chacune de ces "solutions" pose [...] de nouveaux problèmes écologiques (dégâts possibles des chiens au "reste" de la faune sauvage, érosion des sols et pollution des eaux causées par la concentration de ruminants confinés dans des parcs...) ». Ces incidences négatives, alors suggérées, seront confirmées par plusieurs enquêtes¹³ et études¹⁴ scientifiques réalisées quelques années plus tard sur les conséquences de la présence du loup ; une des plus frappantes est l'abandon de grands secteurs d'alpage éloignés des cabanes provoquant du sous-pâturage et à contrario le surpâturage des parties de l'alpage les plus faciles à défendre.

III. Souffrance des éleveurs et des bergers

Mais au-delà d'une simple production agricole dont l'économie serait déstabilisée, au-delà des retombées environnementales positives que nous venons de décrire et qui sont bien plus qu'un coproduit, l'élevage pastoral est un mode de vie très particulier qui lie l'homme à l'animal de façon affective comme l'a énoncé l'ethnologue de la transhumance Anne-Marie Brisebarre : « Cette proximité entre l'éleveur et son troupeau est parfois telle que celui-ci devient en quelque sorte, comme l'a dit un berger, "sa famille", et qu'en résultent des rapports affectifs »¹⁵.

Cet aspect de la vie des éleveurs est illustré par le témoignage de Christine F., agricultrice dans le Vaucluse ayant décidé d'arrêter son activité d'élevage en mai 2013 suite à une attaque de loup. Son troupeau de brebis, en dehors de la production d'agneaux biologiques, participait au désherbage de ses champs de lavande. Elle s'adresse par courrier aux adhérents de l'AMAP¹⁶ qu'elle servait en viande d'agneau bio : « Le métier d'éleveur est fait par des passionnés. Lorsque l'on élève des bêtes, un bon éleveur doit les aimer. Bon nombre des miennes avaient un prénom, je les appelais, elles reconnaissaient

¹³ M. Vincent, « *Les alpages à l'épreuve des loups. Pratiques de bergers entre agri-environnement et loup* », QUÆ et Maison des sciences de l'Homme, Versailles et Paris, 2011, p. 350.

¹⁴ Cerpam, 2012 (*ibid*).

¹⁵ A.-M. Brisebarre, « Préserver la vie des bestiaux pour programmer leur mort », in *Etudes rurales*, n° 147-148, 1998. Mort et mise à mort des animaux, p. 115-128.

¹⁶ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

ma voix. Bref, j'aimais mes brebis comme on peut aimer un animal domestique. [...] Le 7 août au matin, j'étais à la distillerie lorsque mon mari m'a appelée pour me dire que mes brebis étaient rentrées en bergerie. Chose anormale puisqu'elles étaient enfermées dans le parc. Il les a alors cherchées et là l'horreur s'est affichée en plein jour. Sur le chemin qui descendait au parc, tous les 100 m à peu près, une brebis égorgée, intacte, seuls quatre crocs très visibles sur la gorge, il en a compté quatre. Dans la direction opposée à la bergerie, sur la suite du chemin après le parc, quatre autres sur 1 km de distance. Sur les huit, seule une épaule a été consommée. Il nous a fallu trois jours à neuf personnes pour rassembler la totalité du troupeau. Cinq n'ont jamais été retrouvées. Il a fallu que je tienne dans mes bras huit autres brebis pendant que le vétérinaire les euthanasiait, toutes avec des traces de crocs dans la gorge. [...]. Lorsque vous aimez vos bêtes, c'est terrible ».

Ce témoignage se heurte à la brutalité de certains commentaires venant de personnes qui se proclament « amis des loups », tel le fréquent et inacceptable « de toute façon, vos animaux finissent à l'abattoir », qui fleurissent sur ce qui fait malheureusement l'opinion aujourd'hui : Internet, ses forums et autres blogs. Sur la toile, les mises en cause des pratiques d'élevage dénotent une perte de connaissance du grand public pour les métiers de l'agriculture. Pire, un dénigrement dû sans doute aux excès de l'agriculture productiviste, et en particulier de l'élevage industriel véritablement nuisible à l'environnement. Mais l'amalgame fait entre porcheries et poulaillers industriels et élevage pastoral n'a aucun fondement dans ce qui nous préoccupe ici. Pire, les conseils d'enfermement des troupeaux la nuit en bâtiments sécurisés vont à l'encontre du bien-être animal tant porté aux nues par les mêmes.

Utilisant les mêmes circuits, une institution, la Mutualité sociale agricole (MSA) Ardèche-Drôme-Loire, inquiète des conséquences de la prédation sur la santé morale des éleveurs, a produit un court métrage de dix minutes, *Les morsures invisibles*¹⁷ ainsi présenté : « Ce phénomène, de plus en plus fréquent, n'a pas que des conséquences économiques. Il touche aussi l'éleveur dans son fort intérieur : choc, stress, pertes de bêtes et de fertilité du troupeau, impact sur le travail, sentiment d'isolement. Il peut également avoir des répercussions sur la vie quotidienne de toute la famille. A travers les témoignages d'éleveurs et d'agents, la MSA Ardèche-Drôme-Loire revient sur ces drames vécus et les solutions qu'elle met en œuvre pour accompagner ces agriculteurs ».

¹⁷ <http://www.msa-ardeche-drome-loire.fr/lfr/accompagner-les-eleveurs-touchees-par-les-attaques-de-loups>

La sensibilité de l'éleveur ou du berger envers les animaux, dont ils ont la charge et la responsabilité, est fort bien décrite par Anne Vallaëys, journaliste et écrivain, dans *Le loup est revenu*, ouvrage consacré aux effets de la prédation dans la vallée de l'Ubaye, tout près de Barcelonnette où elle a rencontré une bergère, Catherine et son employeur, Yves. Voici le récit d'une attaque subie en pleine nuit : « L'an dernier à Vautreuil, ils étaient là, une meute, c'est sûr. Roc l'avait senti, ils n'étaient pas loin, le patou avait viré tout l'après-midi, tourné autour du troupeau comme un cinglé, gueulant à perdre son souffle. La suite... Les bêlements d'affolement, une gigue de sonnailles, les aboiements du patou, une furie dans la nuit noire, le maillage du parc de protection abattu, une partie des brebis serrées, blotties, toutes en boule, agglutinées. D'autres avaient disparu dans la nature obscure. "Où chercher, où se diriger ? Va savoir... Roc hurlait comme un diable, Hannibal s'était planqué, Dieu sait où. Quoi faire ? J'avais évoqué cette situation avec Yves, une fois : que dois-je faire en cas d'attaque ? Il m'avait rétorqué" : "Ce que tu sens..." Alors en hâte, Catherine avait redressé le parc, que les brebis épargnées ne s'échappent pas au moins ! Courant vers la cabane, elle avait attrapé son duvet, puis elle s'était allongée au milieu des filles. "Il faisait rudement froid, j'avais tellement peur pour mes brebis, pour moi. Vous en faites pas, les filles, je suis avec vous." »¹⁸.

La souffrance des pasteurs, comme celle de leurs moutons, n'a pas échappé à la philosophe Elisabeth de Fontenay qui, dans son émission de *France-Inter*¹⁹, proposa aux auditeurs un « billet d'humeur » par lequel elle justifiait l'invitation qu'elle avait faite à Anne Vallaëys de venir présenter son travail quelques temps plus tôt. Ainsi, dans ce billet, elle vole au secours de la transhumance et de l'élevage qu'elle qualifie d'artisanal : « Je ne pense pas que cette fidélité à des pratiques ancestrales, immémoriales et universelles mérite un tel mépris de la part des adorateurs du vivant sauvage, je ne pense pas que ces éleveurs-là puissent être assimilés à des destructeurs de la nature ».

La souffrance se manifeste parfois par des arrêts d'activité. Si les grands transhumants arrivent peu ou prou à se protéger par les gros moyens qu'ils sont en mesure d'engager, les petits éleveurs sont les plus menacés. Les massifs préalpins, par leur climat favorable, accueillent tout au long de l'année de petits troupeaux simplement parqués dans un système complexe de clôtures financé par les politiques du redéploiement pastoral vers les milieux en déprise. Le faible effectif de ces troupeaux ne permet pas l'embauche d'un berger à l'année. Ainsi, dans les départements préalpins du

¹⁸ A. Vallaëys, « *Le loup est revenu* », Fayard, Paris, 2013, p. 352.

¹⁹ France-Inter, « *Libre propos d'Elisabeth de Fontenay : la fin des bergers ?* », Vivre avec les bêtes, en collaboration avec Allain Bougrain Dubourg, 17 novembre 2013.

Var, du Vaucluse et de la Drôme, mais aussi dans les zones collinaires des Alpes-Maritimes, de l'Isère et des Savoie, le découragement atteint des éleveurs qui font le choix d'arrêter le pastoralisme après avoir tenté toutes sortes d'adaptations. On ressent le même phénomène dans les régions nouvellement conquises de l'Est et du Centre.

IV. Don d'une vie meilleure et contrat domestique

Le loup empêcherait donc, pour les élevages pastoraux, l'éthique que le sociologue Sébastien Mouret proposait pour les élevages industriels et qui est de : « considérer que tuer des bêtes pour leur éviter des souffrances inutiles et pour s'en nourrir n'est ni incompatible ni contradictoire avec l'instauration d'un rapport moral aux animaux d'élevage »²⁰. Car la prédation remet en cause le don aux animaux d'élevage d'une vie bonne, mais aussi d'une mort contrôlée, condition de notre existence... et encore « des millénaires de rapport de travail et de compagnonnage entre humains et animaux d'élevage »²¹ ; cet « esprit du don » que de nombreux éleveurs, selon Jocelyne Porcher, sociologue à l'Inra, cultivent en bâtissant « leur relation aux animaux sur des notions de responsabilité, d'engagement et de réciprocité »²². Nous ne sommes pas très éloigné du « contrat domestique » porté par la philosophe Catherine Larrère et l'agronome Raphaël Larrère : « Evoquer un tel contrat, c'est dire que les hommes et leurs animaux domestiques forment une société : les communautés humaines ont, depuis le Néolithique, toujours inclus des animaux, de telle sorte qu'entre les animaux et les hommes se sont établis des rapports de sociabilité »²³ ; contrat déjà évoqué par l'ethnologue André-Georges Haudricourt : « L'élevage du mouton, tel qu'il était pratiqué dans la région méditerranéenne [...] exige un contrat permanent avec l'être domestiqué »²⁴. Ce contrat, J. Porcher l'interprète en intégrant à cet échange la notion de travail émancipateur des animaux : « Le travail avec les humains permet aux animaux de s'émanciper de leur destin de proie, de moins souffrir de la faim, de la soif, du froid, de blessures [...]. Il leur permet de rentrer dans le monde humain et de participer à des réalisations humaines. Et si la vie est dure, elle l'est pour les hommes

²⁰ S. Mouret, « *Elever et tuer des animaux* », PUF Le Monde, Paris, 2012, p. 210.

²¹ S. Mouret, *ibid.*

²² J. Porcher, « *L'esprit du don : archaïsme ou modernité de l'élevage ?* », In : revue du Mauss, 20, ed. La Découverte, Paris, 2002, p. 245-262.

²³ C. et R. Larrère, « *Le contrat domestique* », Le Courrier de l'environnement de l'Inra, 30, avril 1997.

²⁴ A.-G. Haudricourt, « *Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui* », In : L'Homme, tome 2 n° 1, 1962, p. 40-50.

comme pour les animaux, mais moins pour chacun que s'ils n'étaient pas ensemble »²⁵.

V. Velléités de gestion

Elisabeth de Fontenay, comme José Bové, fait partie de ces personnalités médiatiques qui s'expriment sur ce sujet. Ainsi José Bové, eurodéputé, militant de la Confédération paysanne et d'Europe écologie les Verts, n'avait-il pas conseillé à l'antenne d'une radio locale de Lozère en juillet 2012, *Radio-Totem*, de tirer sur les loups en cas de danger pour les troupeaux ? Il ne s'agissait pas ici d'éradication, mais bien d'une forme de gestion consistant à éliminer des loups devenus prédateurs d'animaux d'élevage. Pour cela, il fut « lynché » en place publique par ses amis politiques qui n'hésitèrent pas à invoquer la trahison.

Pour finir cette analyse, je voudrais revenir d'abord à E. de Fontenay qui interrogeait R. Larrère à propos de son concept de « contrat domestique » remis en cause, selon elle, par la prédation. Voici la position de ce dernier : « Je comprends l'hostilité qu'ont les bergers vis-à-vis des loups. Cela montre qu'ils prennent en compte le fait qu'ils ont des obligations vis-à-vis de leurs bêtes. Si je suis favorable au loup, c'est qu'il a une niche écologique toute prête avec la déprise agricole, avec le fait que les chasseurs se sont débrouillés de telle sorte qu'il y a de plus en plus d'ongulés sauvages, [...]. D'un point de vue éthique environnementale, on peut considérer que le loup a sa place, mais qu'en même temps, comme il est dans une phase de colonisation de la France, et bien s'il arrive qu'un loup est tué par mégarde, ou si c'est un loup voyou, de façon volontaire, du point de vue de l'environnement et de la biodiversité, ce n'est pas grave »²⁶.

VI. La solution du dialogue

Et enfin je veux citer les propos tenus par l'historien de la ruralité Jean-Marc Moriceau — qui dirige un projet de recherche sur le loup à l'Institut universitaire de France — à l'occasion d'un entretien pour le Journal du CNRS. Rompu à l'analyse des textes anciens qui traitaient des affaires de loups dangereux pour l'homme comme pour ses activités, il fait une proposition intéressante pour tenter de venir en aide aux éleveurs confrontés

²⁵ J. Porcher, « Vivre avec les animaux, une utopie pour le XXI^e siècle », La Découverte, Paris, 2011, p. 162.

²⁶ France-Inter, « Entretien avec R. Larrère », Vivre avec les bêtes, en collaboration avec Fabienne Chauvière, 3 octobre 2010.

aux nouveaux loups, qui s'avèrent être tout aussi dangereux que leurs ancêtres éradiqués par la volonté étatique de l'époque : « Il faut que les victimes aient davantage voix au chapitre, par exemple lors d'États généraux européens du loup qui réuniraient tous les acteurs (éleveurs, écologistes, administrateurs, gestionnaires, ethnologues, chercheurs, politiques, historiens, sociologues, biologistes, etc.). Il faut réécrire les textes européens, mener une politique à la fois globale et territorialisée, contextualisée, adaptée aux situations. Ce qui signifie qu'il faut rendre le loup chassable sous certaines conditions, dans certaines régions. Je parle ici d'une autorisation durable et qui ne nécessiterait pas d'attendre qu'il y ait déjà eu des attaques sur une exploitation en particulier. »²⁷. Un préalable indispensable serait de comprendre les points de vue et le vécu des hommes de terrain : éleveurs, bergers, chasseurs et environnementalistes.

VII. Tribunaux et gadgets électroniques

Pourtant, on en est loin. Bien que le sénat vienne d'adopter définitivement un *Projet de loi sur l'avenir de l'agriculture* qui autorise les éleveurs à abattre des loups dans des conditions encadrées, le tribunal administratif de Nancy, saisi en référé par plusieurs associations, contredit le préfet local et considère qu'il n'y avait pas « une persistance de dommages importants dans les élevages ayant mis en œuvre les tirs de défense ». Ces conditions « ne peuvent correspondre aux difficultés, aussi dramatiques soient-elles, auxquelles sont confrontées les éleveurs lors de la venue subite d'un loup pour trouver des solutions de protection rapides et efficaces »²⁸. Face à la colère accumulée des éleveurs, à leur désespérance, alors qu'ils ont mis en œuvre les mesures de protection proposées par l'Etat à travers le *Plan loup*, que les attaques se poursuivent et qu'ils sont l'objet du mépris des associations de défense des loups et des tergiversations de la justice administrative, que leur proposer de plus ? Il est vrai que sont en voie d'expérimentation toutes sortes de gadgets dont on peut citer en vrac les drones effaroucheurs produisant un bruit d'hélicoptère et lançant des fusées éclairantes, les cardiofréquencemètres pour brebis à la fois capables d'envoyer un SMS au berger et de déclencher une bombe au poivre en direction du loup voyou. Ces recherches expérimentales donneront des résultats peut-être un jour. D'ici là, les loups auront fait du chemin et continueront de prendre de mauvaises habitudes de chasse.

²⁷ L. Mussat, « *Faut-il autoriser la chasse au loup ?* », Entretien avec J-M Moriceau, Le Journal du CNRS en ligne, 16 mai 2014.

²⁸ AFP, « *Loup. La justice administrative suspend les tirs de prélèvement dans la Meuse* », 16 septembre 2014.

VIII. Propositions

Alors comment faire évoluer ce dossier qui semble bien mal engagé ? Mes propositions sont issues d'un long travail de réflexion élaboré au sein de l'unité de recherche d'*Ecodéveloppement*. Elles restent valables dans le principe, même si je doute un peu plus chaque jour qu'il se trouve quelque part, dans les hautes sphères étatiques, nationales comme européennes, une volonté réelle de les mettre en application. Ces idées s'appuient grandement sur la réintroduction de loups réalisée au Yellowstone. Mais là, il s'agissait bien d'une réintroduction avec une grande facilité pour équiper un maximum de loups de systèmes électroniques de suivi avant leur lâcher en pleine nature... Et quelle nature ! Nos montagnes, collines, forêts et plaines d'Europe, où tout est anthropisé à des degrés divers, souffrent bien peu la comparaison avec la géographie et l'histoire des grands espaces américains. La vision de loups sauvages dans ces espaces quasi vierges a grandement contribué à façonner l'image d'une espèce à la fois en danger de disparition et emblème d'une nature idéalisée ; image bien évidemment erronée si l'on s'en tient aux effectifs pléthoriques mondiaux de loups — qui les mettent à l'abri de toute disparition, et, pour ce qui concerne nos régions, à la contribution humaine au développement d'une certaine diversité biologique présente dans ces espaces — qui ne doit rien aux loups.

Par ailleurs, s'adapter a toujours été une faculté de l'élevage ovin français transhumant. La migration saisonnière exige par essence une adaptation continue des hommes et des bêtes. Mais nous avons vu qu'avec les loups, l'adaptation, de conjoncturelle, devient structurelle, et engage les pratiques d'élevage dans des changements profonds. La cohabitation, si elle devait avoir lieu, ne pourrait passer que par un contrôle strict des populations de loups. Si rien n'est fait dans ce sens, le pastoralisme et son action environnementale en seront durablement ébranlés : la seule protection passive des troupeaux ne suffira pas pour conforter l'activité pastorale dans les zones à loups.

En France, et peut-être aussi dans les pays limitrophe d'Europe de l'Ouest confrontés à des populations de loups, il devient urgent d'initier une politique de gestion offrant toutes les garanties de protection des loups mais sans risquer l'exclusion du pastoralisme. Cette gestion contribuerait à une protection, cette fois active, des troupeaux par des interventions raisonnées selon le comportement des meutes constituées et des individus erratiques.

La gestion des loups sauvages suppose des dispositifs permettant de pister les loups sur leur terrain de chasse. En connaissant ainsi les faits et gestes des meutes partageant le territoire pastoral, il serait possible d'avertir à temps un

berger dont le troupeau se retrouve soudain sous la menace des prédateurs. Une surveillance accrue et discrète pourrait se mettre en place immédiatement. Des tirs d'effarouchement pourraient être ainsi déclenchés sans délai en cas de danger. Il est probable qu'un loup averti garde en mémoire le stimulus reçu.

Cela nécessite de faire l'inventaire des techniques de la louveterie et de créer un corps professionnel spécialisé, extrêmement réactif s'appuyant sur la mémoire de certains éleveurs et sur les louvetiers toujours en place, mais aussi sur l'expérience et le savoir-faire des trappeurs, des piégeurs et de leurs objets techniques²⁹. Cette politique de gestion des loups romprait avec la politique actuelle basée sur la seule protection des troupeaux. Elle définirait des règles d'effarouchement, une volonté d'infléchir des comportements déviants impliquant l'élimination des individus spécialisés dans la capture des animaux domestiques. De telles interventions devraient être basées sur le traçage des individus et des meutes au moyen, notamment, de colliers émetteurs comme cela se fait au Yellowstone. Elles devraient créer chez les loups sauvages un sentiment de crainte à s'en prendre aux troupeaux domestiques.

Pour financer ces mesures qui nécessitent un renforcement des effectifs sur le terrain, il s'agit d'envisager une responsabilisation des protecteurs des loups comme cela est le cas aux Etats-Unis où les associations de protection des loups prennent en charge une partie des coûts occasionnés par le suivi des populations aussi bien que l'appui aux dégâts causés aux éleveurs. On peut aussi imaginer un financement par des chasseurs autorisés à tirer sur les loups désignés comme à problème en échange de l'achat de cette autorisation de tir dûment contrôlée. Dans les pays de l'Est, cette chasse spécialisée et très sélective a assuré, jusqu'à ce jour, la conservation de l'espèce. Dans cet objectif de retour contrôlé des loups, il est important que l'Etat reste le maître d'œuvre, notamment en matière de remboursement des dégâts aux élevages, car l'espèce loup, même si elle doit être déclassée au rang d'espèce protégée

²⁹ Carter Niemeyer, trappeur, ayant participé aux réintroductions de loups dans le Yellowstone, fit une visite dans le parc national du Mercantour en 2006 sur invitation du ministère de l'Ecologie. Bien que privé de son matériel, non homologué en Europe, il parvint à piéger des renards et des chiens. A cette occasion, il communiqua ses techniques. Quelques gardes du parc réussirent par la suite à capturer trois loups, dans le cadre du programme de recherche « Prédateur-Proies », et à les équiper de systèmes de suivi (collier GPS/GSM), prouvant qu'avec des moyens humains suffisants et une volonté politique, il serait possible de développer ces techniques en France.

http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/mammiferes/carnivores/grands/2011_DossierPPP-version11042011_1.pdf

(et non plus rester strictement protégée), ne doit en aucun cas devenir espèce chassable ou espèce nuisible, ce qui aurait pour effet de rendre responsables les sociétés de chasse des dégâts subsistants.

Ces propositions sont plus ambitieuses que le *Plan national loup* qui consiste à prévoir d'éliminer chaque année quelques individus pris au hasard. Même s'il est important d'améliorer les lignées de chiens de protection par la sélection des sujets les plus aptes, mettre tous les moyens de l'Etat sur la protection des troupeaux et le remboursement des victimes a montré ses limites. Il convient maintenant de limiter la pression des attaques sur les troupeaux domestiques à un niveau qui ne remette pas en cause la viabilité de l'élevage pastoral. Ceci d'autant plus que le développement de l'agro-écologie conduit à faire évoluer les systèmes d'élevage vers plus de pâturage. Ceci suppose que l'on crée aux loups des conditions de vie telles que leurs facultés de grand prédateur soient encouragées en direction de la faune sauvage. Le développement « naturel » des populations de loups est à ce prix.

Sinon, on peut prédire qu'à terme, les conditions d'élimination de ce prédateur seront réunies comme elles l'ont été au XIX^e siècle. On peut alors imaginer l'emploi de méthodes expéditives pour y parvenir : le poison. Pire encore, c'est le pastoralisme qui risque d'être démantelé à en croire les propositions du ministère de l'agriculture faites en mai 2014 au *Groupe national loup*³⁰ : des aides à la reconversion.

Il serait également indispensable de réfléchir sur ce qu'est la nature sauvage, non pas au sens que lui donne le grand public, à savoir un espace de liberté sans limites aucunes, où la faune sauvage serait une faune visible, forcément belle, idéalisée, avec des prédateurs totémisés, ou comme le disait J-P Chabert, agroéconomiste à l'unité d'*Ecodéveloppement* : « Un loup top modèle pour une nature prête à porter et à voir »³¹. C'est cette tendance à idolâtrer le loup que je tente de contrebalancer en expliquant que sans gestion de cette espèce, point de salut, ni pour elle-même, ni pour l'élevage pastoral. Cette position est aussi celle de treize personnalités liées au parc national des

³⁰ Instance informelle de concertation et d'information qui rassemble, sous la présidence du ministère de l'écologie et du ministère de l'agriculture, les représentants de toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre de la politique publique de protection du loup, l'organisation des mesures de prévention, l'indemnisation des dommages à l'élevage : les services déconcentrés de l'Etat dans les régions et départements concernés par la présence du loup, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, des élus, des organisations professionnelles agricoles et des associations de protection de la nature.

³¹ J-P Chabert et al., « *La régularisation du loup, 1990-2004* », Forêt Méditerranéenne, XXV 2, 2004, p. 131-142.

Cévennes qui ont signé une tribune sur cette question en août 2014³². Cette région, qui commence à subir les assauts incontrôlés des loups, a obtenu en juin 2011 le label de « paysages culturels de l'agropastoralisme des Causses et Cévennes » consacrés comme éléments du patrimoine mondial par l'Unesco : ce label est aujourd'hui menacé.

Vingt-deux ans ont passé depuis l'annonce officielle de l'apparition de deux loups dans le parc national du Mercantour, aux confins des Alpes méridionales. Plus de 300 loups ont été repérés officiellement sur un quart des départements français, de PACA à Champagne-Ardenne, du Jura aux Pyrénées, du Massif Central aux Vosges. La progression de cette espèce ne va pas en rester là. Elle a largement prouvé son dynamisme. Des prédictions montrent que d'ici une dizaine d'année la Bretagne pourrait compter ses premiers loups. L'espèce aura ainsi retrouvé les espaces qu'elle occupait au XIX^e siècle, avant la grande éradication alors largement encouragée... sauf si l'Etat décide de lui rendre la vie plus difficile. Une fois de plus, il en va de sa propre survie, comme de celle de notre patrimoine pastoral.

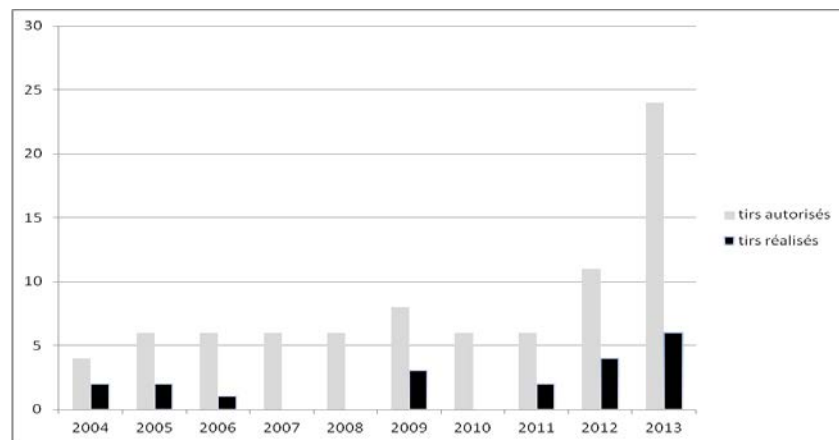


Figure 1 : Bilan de 10 années de tirs administratifs (de prélèvement et de défense) depuis l'existence des *Plans loup*, soit 16 tirs réalisés sur 83 autorisés.

³² <http://www.ethnozootechnie.org/actualites/actualites-de-la-sez/article/lettre-ouverte-de-notre-societaire>

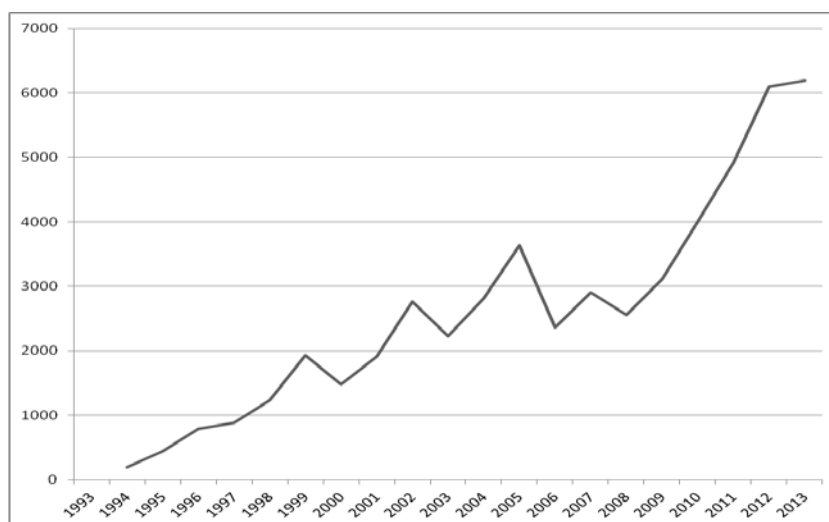


Figure 2 : Bilan de 20 ans de prédateurs d'animaux d'élevage par les loups en France (source : DDTM & Dreal Rhône-Alpes).